



DECLARATION LIMINAIRE CTL du 29 MARS 2018

La journée de mobilisation et de grève du 22 mars, à l'appel de la quasi-totalité des fédérations de fonctionnaires, a été marquée par un nombre important de rassemblements et de manifestations. Ils font suite à ceux des retraités, et aux actions conduites dans de nombreux secteurs, tant dans le privé que dans le public. Toutes ces mobilisations s'inscrivent dans une contestation forte de la politique d'un gouvernement qui entend briser les fondements de notre modèle social, construit patiemment, par la négociation, après la Seconde Guerre mondiale.

Après le droit du travail et avant les régimes de retraite, c'est au service public que l'exécutif a décidé de s'attaquer violemment et sans véritable concertation.

La journée de grève et de mobilisation du 22 mars montre un fait incontestable : le malaise est immense, en particulier dans notre administration. Avec près de 40 % de grévistes soit plus du triple du chiffre moyen de la fonction publique, cette mobilisation extrêmement remarquable montre à quel point la situation est critique.

Les agents de la DGFIP l'ont bien compris, d'autant qu'ils font partie des principaux visés, les missions qu'ils exercent étant attaquées tous azimuts. Ils se sont fortement mobilisés, en même temps que l'ensemble des agents publics.

Avec un taux de grévistes avoisinant les 45 % dans le Val de Marne, meilleur résultat de la région, les personnels des finances publiques ont exprimé leur exaspération, leur colère et leur détermination à défendre leur avenir et celui de leurs missions. En effet, alors que les personnels ont apporté la preuve, tant de leur engagement que de leur capacité d'adaptation à un environnement en constante évolution, ils sont sans cesse dénigrés y compris par ceux qui devraient au contraire les soutenir dans l'exercice de leurs missions.

Les missions ne peuvent plus être assurées, les agents souffrent, ils sont maltraités mais pas résignés.

À l'ordre du jour de ce CTL, vous nous imposez la généralisation de l'accueil sur RV et la campagne IR.

Dénoncée depuis des années par la CGT, la dématérialisation des démarches est loin de satisfaire le public. Téléphone, ou Internet ces modes de communication avec l'administration ne répondent pas à toutes les demandes des usagers.

Télédéclaration, télétransmission, e-contact... le progrès serait Internet. Or tous les contribuables ne sont pas à égalité devant les nouvelles technologies : limite des accès, équipement des foyers, difficultés d'utilisation...

Sans surprise, les enquêtes le démontrent, c'est l'accueil physique qui reçoit la palme de satisfaction des usagers même si le temps d'attente est souvent important.

Pour être dans la vraie vie et « vivre la vie des contribuables », la CGT a simulé des demandes de RV dans les SIP du département sur Internet.

Après avoir répondu à plusieurs questions, déroulé entièrement la page, nous sommes arrivés sur le « contact » !

Encore 4 questions, des réponses bateau et enfin la saisie de l'adresse

Sans citer les sites visités, force est de constater que le 27 mars les possibilités de prendre RV sont différentes dans chaque SIP et l'offre de RV est plus ou moins restreinte : il est possible de prendre un RV selon son SIP

- les lundi et mercredi AM et les mardi et jeudi matin
- les lundis, mercredi et vendredis
- les lundis et vendredis
- les lundi AM, mercredi et vendredi matin
- Un autre SIP, pourtant en accueil personnalisé, n'ouvre pas cette possibilité aux contribuables !

Les RV sont prévus pour une durée de 20 à 30 minutes selon les services.

Malgré l'ouverture de la campagne IR le 11 avril prochain, l'offre de RV ne semble pas avoir été revue à la hausse !!

En éloignant physiquement davantage les services publics que ce soit en fermant les accueils de proximité ou en imposant le tout numérique, l'égalité d'accès de l'ensemble des usagers et la continuité du service public sont remis en cause.

La CGT est favorable au développement de tous les modes d'accès au service public. Les services publics doivent renforcer la cohérence et l'articulation de l'outil internet avec les autres canaux de contact comme le téléphone, le courrier et bien sûr le guichet physique.

Pour la CGT ces modalités doivent coexister, non dans une optique d'économies budgétaires, mais dans une vision de développement et d'accès de tous au service public. La république numérique reste à construire pour mettre la technologie au service du progrès et de la protection des citoyens. Dans le cadre de la dématérialisation nous sommes très loin de notre devise républicaine « **Liberté, Égalité, Fraternité** ».

La CGT condamne fermement la mise en place du PAS et ses conséquences en termes de missions et d'emplois pour notre administration. Nos expressions notamment au CTL du 20 mars 2017 restent d'actualité.

D'autre part, la CGT tient à vous interpeller sur la dégradation des relations avec la hiérarchie dans de nombreux services.

Certains responsables n'hésitent pas à abuser de leur pouvoir pour exercer des pressions de plus en plus fortes sur les agents à qui on voudrait faire payer entre autre le manque d'effectif.

D'abord les plans prévisionnels pour les congés de l'été 2018 ont été très tardifs et ne permettent pas aux agents d'anticiper au mieux leurs réservations.

Ensuite parce que de nombreux agents nous interpellent sur la tyrannie des chefs de service qui refusent d'appliquer les décisions de la direction pourtant en deçà des directives nationales au moment des intempéries : à Saint Maurice par exemple, les agents qui sont arrivés en retard n'ont pas été crédités d'une journée normale, il a été fait grief à d'autres de ne pas être venus travailler... certains refusent, sur le plan de congés prévisionnels, les choix des agents en raison du manque d'effectif et de la règle des 50 %, d'autres encore refusent tout congé pendant la campagne IR.

Comme vous êtes friands de cas concrets, je vous livre le témoignage des collègues d'Alfortville.

A Alfortville la situation est très tendue dans le secteur dépenses qui compte 1A et **2B et 1C**.

1 contrôleur est présent en août, le cadre A est absent du 6 au 31. Les 2 autres **agents (agent et contrôleur)** se sont organisés suite à la demande du chef de service pour répartir leurs absences.

L'une est absente du 1^{er} au 17 août, l'autre du 13 au 31/08 avec pour conséquence d'avoir annulé une semaine de congés et de ne pouvoir passer que 2 semaines de congés en famille (leur conjoint ayant des contraintes liées à la fermeture de l'entreprise).

Par mail du 27 mars Mme Deriot s'est adressée aux intéressées par ces mots :

« Je dois à présent valider le plan de congés établi provisoirement pour la période estivale des mois de juillet à septembre 2018.

Après plusieurs tentatives pour obtenir une entente entre vous, la présence d'une personne supplémentaire sur le secteur Dépense-comptabilité durant la semaine du 13 au 17 août 2018, n'apparaît toujours pas sur le planning prévisionnel.

Or, vous conviendrez qu'une seule personne ne saurait assurer :

- le traitement de la paie des agents communaux des 19 collectivités gérées par le poste*
- le visa et la mise en paiement des mandats aux fournisseurs*
- les opérations de rejet de dépenses, de virements*
- le remplacement éventuel de la comptabilité générale, en l'absence du titulaire,*

La présence impérative d'une seconde personne s'impose donc et croyez bien que j'en suis la première désolée, vous comme moi nous devons subir les insuffisances récurrentes de personnel tant en quantité qu'en qualité.

Aussi, je vous demande de m'indiquer une dernière fois d'ici jeudi 29 mars vos nouvelles propositions, qui soient évidemment compatibles avec le paiement des salaires des employés communaux, à savoir la présence d'une personne supplémentaire pendant la semaine du 13 au 17 août 2018

Je compte sur vous pour qu'une avancée constructive soit faite dans l'intérêt commun et pour le respect du service que vous devez rendre aux agents des collectivités locales. »

Au final, à la lecture du plan de congés, ce sont les 13 et 14 août qui posent problème à Mme DERIOT.

S'agissant des arguments avancés par Mme DERIOT, les agents nous précisent d'une part que **la paie pour la commune d'Alfortville ne sera envoyée que le 16/08 au plus tôt et que celle de Maisons Alfort le sera le 17/08.**

Et d'autre part que **2 personnes sont déjà prévues** pour le remplacement **éventuel** de la comptabilité générale en l'absence du titulaire.

Les agents qui ont déjà fait des grandes concessions en ne prenant que 2 semaines de congés en famille ne doivent

pas en plus supporter les difficultés du poste. Les agents ont mandaté la CGT pour obtenir de votre part une décision favorable et immédiate à leur requête.

Pour la CGT ces comportements sont inacceptables. La CGT en appelle à la direction pour faire cesser immédiatement ces pratiques. Que cessent les « c'est moi le chef, c'est moi qui décide. »

Compte-rendu du CTL DU 29 MARS 2018 : deuxième convocation, présidé par Monsieur HANSER en l'absence de Monsieur BRUNET

Ce CTL avait pour ordre du jour l'accueil sur rendez-vous, l'organisation de la campagne IR-TH et l'IFI

La séance a débuté par la lecture de la déclaration liminaire intersyndicale, ensuite la CGT a lu sa propre déclaration en évoquant la problématique de la trésorerie municipale d'Alfortville.

L'administration prend acte des déclarations liminaires et du taux de grévistes important (44,66%) sur le département.

Pour résumer l'échange sur la problématique actuelle de la trésorerie d'Alfortville, la CGT finances publiques a lu un courriel adressé aux agents par la cheffe de poste, exprimant le désaccord sur le plan de congé de cet été. En effet, malgré les efforts faits par les agents, deux jours posent encore problème puisqu'un seul agent sera présent au service dépenses de la trésorerie, chose inacceptable pour la responsable, au vu des missions qui incombent à ce service.

La CGT ne peut accepter ce type d'argumentation, et dénonce la responsabilité de la DDFIP 94, qui ne cesse de supprimer des postes, multipliant les chaises vides, et augmentant ainsi la charge de travail et la souffrance des agents. Nous avons rappelé que les agents ne sont pas responsables de la situation et que donc ils ne doivent pas en subir les conséquences.

En réponse, l'administration ne peut donner entière satisfaction en séance à notre demande, **mais s'engage à essayer d'envoyer un équipier de renfort au service dépense, pour couvrir la période des 13 et 14 août 2018.**

Elle indique être consciente des difficultés que rencontrent actuellement ce poste et l'ensemble du personnel.

La CGT finances publiques a donc insisté sur le fait que la direction devait prendre position, et prendre contact avec la cheffe de poste pour qu'elle n'arbitre pas, elle-même les congés accordés.

La direction s'est engagée à se mettre en relation avec la cheffe de poste et le service RH pour apporter une solution à nos collègues d'Alfortville déjà très largement impactés par cette situation. Pour rappel, les agents ont accepté de ramener leurs congés d'été de trois à deux semaines.

Lorsque les problématiques liées aux applications informatiques, jugées insuffisantes par les organisations syndicales ont été évoquées, la direction nous a avoué que le budget alloué à l'informatique était identique aux années précédentes, mais que cette année la priorité était donnée à la mise en place du PAS et donc à la création de l'application GESTPAS.

Concernant l'accueil sur rendez-vous, la direction nous a indiqué que la DDFIP 94 avait laissé le libre choix aux chefs de services pour choisir les jours destinés à l'accueil sur rdv, en respectant le mardi et le jeudi après-midi de fermeture.

C'est pour cela, que les journées diffèrent selon les SIP ;

l'administration indique que ces plages horaires seront revues à la hausse pendant la période de la campagne d'impôt sur le revenu.

La direction nous a confié qu'elle recevait actuellement l'ensemble des chefs de services dans le cadre du dialogue de performances. Elle avoue que ce n'est plus une réunion pour fixer des objectifs, mais avant tout, un plan d'action pour que les services continuent à tourner malgré les sous-effectifs.

Les organisations syndicales, ayant décidé du boycott de cette instance après les lectures des déclarations liminaires et l'engagement de la direction pour résoudre la problématique de la trésorerie d'Alfortville, quittent la séance.